

FLASH INFO PPCR

En marge de la réunion à laquelle nous avons assisté ce jour à la Direction Générale de l'Offre de Soins sur l'élaboration des ratios promus-promouvables 2017, nous avons abordé la problématique de l'application de ces ratios et de PPCR au 1^{er} Janvier 2017.

Pour mémoire, nous avons, il y a quelques semaines, sollicité la DGOS et le Cabinet de la Ministre de la Santé pour qu'une instruction soit envoyée aux établissements pour expliquer aux gestionnaires RH comment appliquer le PPCR et les ratios Promus-promouvables, ces deux dispositifs devant être appliqués en même temps, le 1^{er} Janvier; le choix d'appliquer le PPCR puis les ratios ou inversement les ratios puis le PPCR, ne donne pas le même résultat pour les agents.

La DGOS a confirmé ce matin notre analyse. Il faut, en effet, dans un premier temps appliquer les ratios sur la base du tableau d'avancement établi au 31/12/2016, puis le reclassement PPCR. Pour les grades dont les ratios ne sont pas encore connus (nous les avons à l'ordre du jour ce matin) il faudra attendre la parution du texte avant d'entreprendre l'application de PPCR.

La DGOS, dans les meilleurs délais, fera paraître une information allant dans ce sens. Quant aux ratios, il faudra encore un peu de temps avant la parution du texte.

Nous avons une nouvelle fois signifié à la DGOS notre mécontentement sur les retards, ils ont un impact pour certains agents qui par exemple sont en attente de départ à la retraite.

Nous vous tiendrons informés de la suite de ces dossiers.

Le Secrétariat Fédéral

Paris le 18 Janvier 2017.